

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 23 avril 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E., Mme HITTLER, MM. WINLING, SCHLOSSER, ZINCK,
WITTMER, SIBLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
MM. HELMER A., VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, M. DUBOIS,
Mme GEMUND, M. ROTH
MM. ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, HERRLE, NEUHARD, KOPF J. L.
-excusés-

DEL. N° 57/2001

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – EXERCICE 2001

Le Président informe le Conseil Communautaire de la décision modificative à apporter au budget
« service d'assainissement » de l'exercice 2001 de la Communauté de Communes.

- VU le budget primitif « service d'assainissement » 2001
- CONSIDERANT les propositions du Président

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver et d'apporter les modifications budgétaires suivantes au budget « service d'assainissement » de l'exercice 2001

Section de fonctionnement

- inscription d'un montant de 211 000 F au compte 65717
(subventions à un EPCI) *subventions accordées*

- inscription d'un montant complémentaire de 19 000 F au compte 672 (charges sur exercices antérieurs)

- diminution de 230 000 F du montant des crédits inscrits au compte 658 (charges de gestion courante)

. d'autoriser le Président à suivre toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à ces décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2001.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 avril 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL